



Arrêté

Portant désignation d'un membre de la Commission de Recherche (CR), collège des HDR, suite à une promotion

Le Président de l'Université

- Vu le code de l'éducation, notamment son article L.719-1, D.719-21
- Vu les statuts de l'université adoptés lors du conseil d'administration du 27 juin 2014
- Vu la nomination de Monsieur Marcello SOLINAS dans le corps des professeurs, élu lors du scrutin du 20 mars 2012 en tant que titulaire sur la liste « une nouvelle ambition pour une université de service public »
- Vu la composition de la liste « une nouvelle ambition pour une université de service public » pour le collège B Secteur III.

Arrête

Article 1 : Monsieur Philippe TRAORE devient membre de la commission de la Recherche.

Fait à Poitiers, le 30 octobre 2014

Le Président,

Yves JEAN